

**VISTE DES EXPERTS DE LA COMMISSION
EUROPÉENNE À NOUADHIBOU**

**La Mission qui fait
claquer les dents!!**

Le passage imminent, le 28 mars prochain, d'une Mission d'experts de la Commission Européenne à Nouadhibou, venue s'enquérir de la situation de la pêche, provoque des cauchemars. Le microcosme politique national est en ébullition, car de cette visite dépendra l'avenir de la coopération qui lie la Mauritanie et l'Europe en matière d'accords de pêche. La Mission attendue dans le courant de la semaine prochaine se fixe pour objectifs : une visite complète des principales usines de pêche qui alimentent le marché Shenguen, la flotte de pêche, les installations du Port Autonome de Nouadhibou, ainsi que le Port Artisanal. L'accent sera mis essentiellement sur le respect des normes d'hygiène et leur conformité avec les exigences internationales en la matière. De cet état dépendra la poursuite des exportations halieutiques de la Mauritanie vers l'Europe

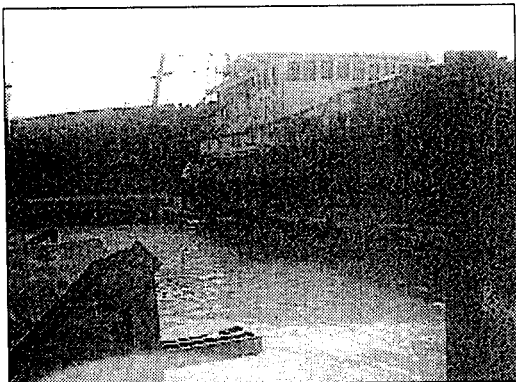
La Mission qui fait claquer les dents!!

Le passage imminent, le 28 mars prochain, d'une Mission d'experts de la Commission Européenne à Nouadhibou, venue s'enquérir de la situation de la pêche, provoque des cauchemars. Le microcosme politique national est en ébullition, car de cette visite dépendra l'avenir de la coopération qui lie la Mauritanie et l'Europe en matière d'accords de pêche. La Mission attendue dans le courant de la semaine prochaine se fixe pour objectifs : une visite complète des principales usines de pêche qui alimentent le marché Shenguen, la flotte de pêche, les installations du Port Autonome de Nouadhibou, ainsi que le Port Artisanal. L'accent sera mis essentiellement sur le respect des normes d'hygiène et leur conformité avec les exigences internationales en la matière. De cet état dépendra la poursuite des exportations halieutiques de la Mauritanie vers l'Europe

Jusque-là, une totale confiance était donnée à l'Institut Mauritanienne de Recherche Océanographique et de Pêche (IMROP) qui était chargée de contrôler les normes d'hygiène et de santé avant d'apposer son agrément pour les sociétés qui respectaient les clauses exigées par l'U.E. Cependant, la dernière situation fournie par l'Institut en février 2004 était catastrophique : 17 usines et plus de 40 bateaux ont vu leur agrément d'exportation suspendu,

pour mauvais respect des normes européennes. Cette situation alarmante avait motivé le déplacement du ministre de la Pêche et de l'Économie Maritime, M.Bâ MBaré le 10 mars dernier à Nouadhibou. Il avait réuni dès son arrivée, les autorités administratives, la Fédération Nationale des Pêches, l'IMROP, la direction du Port Autonome, celle du port artisanal et les responsables des frigos industriels. Il a été décidé à l'unanimité de privilégier pour le moment le concours des efforts pour surmonter l'épreuve imminente des experts de la Commission Européenne, en promettant de revenir par la suite sur le linge sale et de désigner le ou les responsables de cet état lamentable.

Après cette entrevue, ce fut un véritable branle-bas de combat. Une commission de suivi dirigée par le Wali de Dakhlet-Nouadhibou fut mise sur pied et ses décisions rendues exécutoires. Au niveau du Port Autonome, la consigne donnée par la Commission était aussitôt respectée, notamment par le lancement d'une campagne d'assainissement de grande envergure au sein de l'enceinte du Port ainsi que les coups de peinture nécessaires. Le casse-tête auquel les membres de la Commission semblent se heurter concerne le ciment de la



CINORD qui dégage une poussière brunâtre qui se déverse directement sur les glaciers, salissant du coup les produits de mer. Une réflexion est actuellement engagée pour étudier l'opportunité de déplacer les lieux de chargement du ciment ou de rechercher une autre méthode de déchargement moins salissant. Même si des efforts similaires sont entrepris au niveau du Port Artisanal, l'assainissement de ce lieu réservé à la pêche traditionnelle risque de se heurter aux pesanteurs socio-culturels, mélange de négligence et de nonchalance, ce qui se répercute sur l'état de conservation des chaînes de froid et du transport du poisson (emballages et charrettes).

Pour ce qui concerne les bateaux, en mer ou en rade, plusieurs d'entre eux ont été soumis aux impératifs de réfections nécessaires et de nettoyage pour une mise en règle conforme aux normes européennes. Si d'un coup les responsables mesurent la difficulté d'un tel travail par rapport au laps de temps nécessaire avant l'arrivée des enquêteurs de l'Union Européenne, certains se consolent en avançant qu'après tout l'Europe a tout autant besoin de nos poissons que nous de leurs subventions. Avec les problèmes qui leur sont posés et qui sont liés

à la vache folle et à la grippe aviaire, le choix devient de plus en plus restreint. Mais jusqu'à quand la mise à norme aux exigences européennes va-t-elle continuer à créer des cauchemars aux autorités mauritaniennes ? Entamée depuis 1996, cette clause contractuelle n'a pas encore produit le réflexe voulu. Quarante bateaux, dont une majorité appartenant à des chinois ont perdu leur agrément en délaissant leur engagement. Ils continuent néanmoins de pêcher dans les eaux maritimes. De même, plusieurs usines de poissons à terre ont été créées après 1996, la plupart naugurées par le Président de la République, avant de sombrer dans la médiocrité. Ils furent pourtant présentées en leur temps comme des chefs-d'oeuvre de la technologie, à l'image de la SEP (Société d'Exploitation des Produits halieutiques) d'Abass Boughourbal, l'un des précurseurs de la pêche artisanale, président de l'Association Professionnelle de promotion de la Pêche Artisanale en Mauritanie (A3PAM). Si ces sociétés de grande envergure ont perdu leur agrément, il est difficile de croire que les autres feront mieux.

C.P Nouadhibou